



FORMATION CONTINUE 2025

BIARRITZ

DROIT DE LA FAMILLE

INDIVISION / PARTAGE POST DIVORCE DROIT DES SUCCESSIONS (ET ASSURANCE-VIE)

Jérôme CASEY

Avocat associé
Barreau de Paris
Maître de Conférences
Université de Bordeaux

Objectifs : A l'issue de la formation à la fois théorique et très pratique, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Maîtriser l'actualité des régimes matrimoniaux, des successions, de l'indivision et du divorce ;
- Traiter des cas pratiques en matière de régimes matrimoniaux et de successions
- Maîtriser et mettre en pratique les règles applicables en matière de conjoint survivant et de quotités spéciales entre époux.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I - Vendredi matin :

- Rappels sur les grandes notions de droit de successions (Rapport, Réduction, Délivrance & Paiement des legs, Assurance-vie, etc.)
- Rappels sur les évolutions récentes de la procédure de partage judiciaire & sa taxation
- Les arrêts marquant 2024 /2025 en Régimes Matrimoniaux, Successions, Indivision, Divorce.

II - Vendredi après-midi :

Cas pratiques liquidatifs :

- Cas liquidatifs Régimes matrimoniaux
- Cas liquidatifs Successions

III - Samedi matin :

1°) Le conjoint survivant & les quotités spéciales entre époux :

- Rappel des règles applicables (Cumul partiel, imputation, jurisprudence)
- Quelques cas d'application pour illustrer

2°) La voiture-balai :

Questions diverses sur le programme des deux jours

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Date de création : 16/01/2025

Mise à jour : 16/01/2025